

Pacte rural

Rapport annuel d'activités du Pacte rural

Matawinie

2014



Section 1 - La reddition qualitative

1) La démarche de mobilisation et d'animation

A) Actions de mobilisation des milieux ruraux à l'échelle du territoire de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Les agentes rurales ont participé au comité de développement social de la MRC de Matawinie, regroupant les représentants des tables de concertation du territoire de la MRC et des organismes régionaux.

B) Actions de mobilisation des milieux ruraux à l'échelle de chacune des municipalités rurales de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Les agentes ont collaboré à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) auprès de plusieurs municipalités.

C) Actions de mobilisation s'adressant spécifiquement aux municipalités rurales dévitalisées au cours de la dernière année

- 1 - La MRC ne compte pas de milieu dit dévitalisé selon les indices fournis par le MAMOT.

D) Moyens mis en œuvre pour assurer le renouvellement de la participation citoyenne et la continuité de cette participation au cours de la dernière année

Aucune action

E) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions de mobilisation et d'animation

- 1 - La concertation intersectorielle se doit d'être maintenue.
- 2 - Il est important d'assurer la convergence entre les planifications stratégiques et les plans d'actions à diverses échelles (local, supra-local, régional et national).





2) Structure organisationnelle

A) Mise en œuvre générale

Grandes composantes de la structure de gestion du Pacte

L'analyse des projets était réalisée par les agentes rurales et le CI du CLD. Une recommandation était ensuite présentée au CA du CLD. Finalement, le conseil des maires de la MRC entérinait la recommandation et autorisait les décaissements.

B) Administration des demandes financières

Responsable de la réception des demandes

Les demandes étaient reçues par les agentes rurales.

Responsable de l'analyse des demandes

Les agentes rurales du CLD procédaient à l'analyse des projets locaux et régionaux.

Responsable de la recommandation relatives au projet

L'analyse des demandes était présentée au conseil d'administration du CLD, lequel faisait une recommandation au conseil des maires de la MRC.

Responsable de l'approbation des projets

Le conseil des maires de la MRC était responsable de l'approbation des projets. Les agentes de développement local étaient responsables de l'analyse, du suivi et de la reddition de comptes des projets.


C) Leçons ou correctifs à apporter à la structure de gestion

- 1 - Travailler en amont des projets avec les agentes de développement local (lors de la planification) aurait probablement permis d'accentuer l'effet levier du Pacte rural en maximisant les opportunités de financement et les retombées économiques.

3) Les enjeux et les champs d'interventions prioritaires

A) Enjeux et champs prioritaires identifiés dans la PNR2 qui ont été retenus

- 1 - Une réponse adaptée aux tendances démographiques variées
- 2 - La recherche de modèles propres au milieu rural
- 3 - Une contribution au développement durable
- 4 - Une réponse gouvernementale adaptée aux attentes des communautés rurales



Autres enjeux et champs prioritaires propres à la MRC

Amélioration de la qualité de vie : amélioration des infrastructures, aménagement et environnement, services à la population, bioalimentaire, foresterie, immigration et accueil des nouveaux arrivants, tourisme.

4) L'Information et la reddition de comptes à la population

A) Activités de communications et de reddition de comptes effectuées au niveau de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - À l'exception de la reddition de comptes exigée par le MAMOT, aucune activité spécifique n'a été effectuée à l'échelle de la MRC.

B) Activités de communication et de reddition de comptes effectuées à l'échelle de chacune des municipalités rurales de la MRC au cours de la dernière année

- 1 - Des communiqués de presse ont été transmis aux médias locaux pour la plupart des projets territoriaux ainsi que pour certains projets locaux.
- 2 - Quelques projets et réalisations ont été diffusés dans les médias locaux. Toutefois, l'apport du Pacte rural était rarement souligné lors des événements médiatiques organisés par les promoteurs.

C) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions de mobilisation et d'animation

- 1 - Réaliser et diffuser un bilan annuel des actions du Pacte rural permettraient aux acteurs du milieu d'être mieux informés pour se préparer à la mise en œuvre de la politique l'année suivante.



5) Les modalités de l'affectation budgétaire

A) Réception et acceptation des projets

Comment se fait la réception et l'acceptation des projets

En continu

B) Répartition des enveloppes

Comment se fait la répartition des enveloppes

Une partie réservée à la MRC et une partie divisée entre les municipalités

C) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne l'affectation budgétaire

- 1 - Un renouvellement des critères de répartition de l'enveloppe pourrait être bénéfique à l'ensemble des municipalités du territoire, surtout celles vivant des problématiques particulières.

6) Les actions territoriales

A) Moyens mis en œuvre pour favoriser le développement de projet de territoire au cours de la dernière année

Aucun moyen

Proportion de l'enveloppe réservée pour les projets de territoires 20 %

Nombre de projet de territoire soutenus au cours de la dernière 1

B) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les actions territoriales

- 1 - Le plan de mise en oeuvre ne permet toujours pas de dégager une ligne directrice de développement commune à l'ensemble des municipalités de la MRC.
- 2 - L'appropriation d'une vision commune par la définition d'enjeux prioritaires à l'échelle de la MRC permettrait une meilleure synergie.





7) Les groupes cibles

A) Actions particulières menées pour les territoires en difficulté au cours de la dernière

- 1 - Bonification du réseau cyclable multifonctionnel
- 2 - Amélioration des infrastructures et services dans les parcs régionaux

Proportion de l'enveloppe réservée pour les territoires en difficulté 0 %

B) Actions menées particulièrement pour les jeunes du territoire au cours de la dernière

- 1 - Soutien administratif aux Centres de vacances de Lanaudière dans la MRC

Proportion de l'enveloppe réservée pour les jeunes 0 %

C) Actions menées particulièrement pour les familles du territoire au cours de la dernière

- 1 - Poursuite de l'accompagnement dans l'implantation de la Maison familiale rurale en Haute-Matawinie

Proportion de l'enveloppe réservée pour les familles 0 %

D) Actions menées particulièrement pour les aînés du territoire au cours de la dernière

- 1 - Soutien rigoureux à la démarche Municipalités amis des aînés (MADA) dans la MRC de Matawinie, notamment auprès d'une douzaine de municipalités

Proportion de l'enveloppe réservée pour les aînés 0 %

E) Actions menées particulièrement auprès d'un autre << groupe cible >> au cours de la dernière année

Il n'existe pas d'autre << groupe cible >> sur le territoire





F) Leçons particulières à tirer ou correctifs à apporter en ce qui concerne les << groupes cibles >>

Rien de particulier

8) L'identification des résultats attendus

A) Indicateurs de résultats identifiés par la MRC, en plus des indicateurs de résultat exigés dans la Politique

Aucun autre indicateur





Section 2 - Les bons coups, les contraintes et autres considérations

1) Les bons coups

A) Réalisation (le bon coup) la plus significative dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural au cours de la dernière année

Réalisation : Soutien administratif et technique aux municipalités désirant entamer ou poursuivre la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

Description :

Doter les municipalités d'une politique Municipalité amie des aînés;
Supporter les municipalités dans l'élaboration (processus de consultation) et la réalisation de leurs plans d'action.

Cette réussite est attribuée à:

La volonté des municipalités à intégrer cette politique.

2) Contraintes

A) Contraintes particulières rencontrées dans la mise en œuvre du pacte rural

- 1 - La difficulté pour certains milieux d'effectuer un suivi rigoureux de leurs projets fait en sorte qu'en fin d'entente, il devient urgent de les réaliser de front.

B) Moyens mis en place pour pallier aux contraintes

Rien de particulier

3) Autres considérations apportées par la MRC

A) Autre information pertinente

Rien de particulier



Section 3 - Les agents de développement rural

1) Les agents de développement rural

A) Agents de développement rural subventionnés et non subventionnés

Nombre d'agents de développement rural subventionnés par la mesure du MAMR au service de la MRC au cours de la dernière année (0-1-2-3)

2

Nombre de mois pendant lesquels l'agent subventionné par la mesure a été en poste (0-12)

Agent 1: 12

Agent 2: 9

Budget global (incluant la subvention du MAMR) que la MRC consacre au(x) poste(s) d'agent de développement rural (budget qui couvre les salaires, les frais de fonctionnement et les frais d'administration) au cours de la dernière année

129 968,85 \$

Nombre d'agents de développement rural non subventionnés par la mesure du MAMR au service de la MRC au cours de la dernière année

0



B) Principaux moyens (5 maximum) utilisés par le ou les agents de développement rural pour favoriser l'émergence de projets ou d'initiatives de développement dans les secteurs social, culturel, touristique ou communautaire

- 1 - Participation aux lieux de concertation du territoire: Jeunes Volontaires, Table régionale des agents de développement rural, Comité de développement social, etc.
- 2 - La mobilisation du milieu se fait généralement dans le cadre des démarches de participation citoyenne et de planification stratégique par l'entremise des municipalités.

C) Principales actions (5 maximum) entreprises par le ou les agents de développement rural afin d'améliorer la connaissance du territoire couvert par le Pacte rural

Rien de particulier

D) Ressources professionnelles (aménagiste, analyste financier, etc.) qui ont contribué à la mise en œuvre du Pacte rural, outre l'agent rural

- 1 - Des ressources professionnelles en soutien administratif et comptable sont mises à contribution. Le commissaire en développement touristique et l'agente culturelle ont également contribué à l'émergence de projets.



Section 4 - La reddition quantitative

1) Mobilisation et partenariat

A) Information sur les comités ou groupes formels

Nom du comité ou du groupe formel	Comité rural
Nature des mandats du comité ou du groupe	
1 - Consultatif	
2 - Mise en oeuvre	
Nombre de rencontres tenues au cours de l'année	4
Nombre de rencontres tenues avec les citoyens au cours de l'année	0
Nombre de rencontres sur une base territoriale de la MRC	0
Nombre de rencontres sur une base territoriale des municipalités	0

Composition du comité

Nombre total de membres du comité ou du groupe 7

Provenance des membres du comité ou du groupe

Secteur	Nombre de membres
Secteur municipal	5
Secteur économique	1
Secteur de la santé	0
Secteur de l'éducation	0
Secteur social et communautaire	1
Secteur de la culture	0
Citoyens à titre individuel	0
	0

La composition du comité ou du groupe s'établit comme suit:

Catégorie	Nombre de membres
Hommes	5
Femmes	2
Jeunes de 35 ans et moins	2
Autochtones	0



B) Information sur les comités locaux

Il n'existe pas de comités locaux qui se sont impliqués au niveau de la mise en œuvre du

C) Information sur les tables sectorielles

Il n'existe pas de tables sectorielles qui se sont impliquées au niveau de la mise en œuvre du Pacte rural

2) Mobilisations des élus

A) Mesurer la mobilisation des élus dans l'ensemble des activités du Pacte Rural

Nombre total de maires en exercice dans la MRC 15

Nombre total de conseillers en exercice dans la MRC 90

Activité	Nombre d'élus		
	Préfet	Maires	Conseillers
Participation à des activités liées à l'animation et à la consultation	0	2	2
Participation à des activités du Pacte rural au niveau local	0	2	2
Participation à des activités liées au Pacte rural au niveau de la MRC	1	0	0
Participation à des activités liées directement à la prise de décisions	1	12	1

3) Ressources humaines

A) Identifier les ressources humaines consacrées au Pacte rural

Catégorie de personnel	Temps consacré			Total
	Plus de 75%	De 25% à 75%	Moins de 25%	
Personnel encadrement (1)	0	0	1	1
Personnel professionnel (2)	2	0	2	4
Personnel de soutien (3)	0	1	1	2
Personnel des municipalités locales (4)	0	0	0	0

Notes : (1) Directeur général de la MRC, du CLD
(2) Agent de développement rural, aménagiste, analyste financier
(3) Technicien, secrétaire, réceptionniste
(4) Secrétaire-trésorier et autres employés des municipalités locales

4) Ressources financières

A) Identifier les ressources financières consacrées au Pacte rural

Les dépenses affectées à la mise en oeuvre du Pacte rural	Par la MRC (1)	Par le Pacte rural (2)	Par le CLD (3)
Masse salariale totale des ressources humaines affectées au Pacte rural (incluant le ou les agents ruraux)	0,00	57 434,00	68 711,56
Dépense de fonctionnement (papeterie, téléphone, déplacement, location de locaux, etc.)	0,00	0,00	3 823,29

Notes : (1) Dépenses imputées au budget de la MRC, excluant les sommes du
(2) Dépenses provenant de l'enveloppe budgétaire du Pacte rural
(3) Dépenses provenant de l'enveloppe budgétaire du CLD